



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 640 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

ATTENDU QUE la route 112 fait partie du réseau national, est un lien routier essentiel pour la sécurité, l'économie locale et majeur pour la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le 27 mai 2011, un tronçon de la route 112 a été fermé définitivement à l'intérieur des limites de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a avisé la population de la fermeture définitive du tronçon, le 13 juin 2011;

ATTENDU QUE les voies de contournement, par Vimy Ridge et par le chemin du Barrage Allard pour les poids lourds, sont une solution inadéquate et temporaire;

ATTENDU QUE cette situation, qui persiste depuis plusieurs mois, affecte la viabilité financière de plusieurs commerces;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a promis une nouvelle route pour 2014;

ATTENDU QUE les travailleurs mis à pied de la mine LAB Chrysotile sont disponibles pour travailler à la réalisation de cette route, que leur expertise et les équipements à leur disposition permettraient de réduire considérablement les délais de construction;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé le financement du projet par décret en juin 2012;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement

- de rétablir le lien routier de la route 112 et débiter les travaux de reconstruction, en ayant recours à l'expertise des travailleurs miniers dans les plus brefs délais;
- d'exiger que tous les ministères reconnaissent le caractère urgent et exceptionnel du projet de reconstruction.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
Laurent Lessard, Lotbinière-Frontenac

8/2/2013  
\_\_\_\_\_  
Date de signature de l'extrait